

Rapprocher le citoyen des arts et de la culture : un nouveau défi pour les municipalités

par Ève Gauthier, agente de recherche, Les Arts et la Ville

Toutes les municipalités du Québec, ou presque, ont fait de l'accessibilité des citoyens aux arts et à la culture l'orientation principale de leur politique culturelle (Dalphond, 2000). Si les arts et la culture contribuent à l'édification de collectivités dynamiques, innovantes et ouvertes, capables de relever les défis incessants que pose notre modernité, encore faut-il qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.

La coalition Les Arts et la Ville, eu égard aux expériences partagées au sein de son réseau, fait état des stratégies utilisées actuellement par les municipalités pour favoriser l'accès des citoyens aux arts et à la culture.

La municipalité, un levier du développement culturel local

Les municipalités, longtemps confinées au simple rôle d'administratrice de biens publics, s'affirment de plus en plus comme des gouvernements locaux qui tendent à offrir de meilleurs services à leur collectivité. Leur intervention dans le développement culturel est un phénomène relativement récent. D'abord responsables des bibliothèques et du patrimoine, les municipalités se sont vu confier, par le ministère de la Culture et des Communications, de nouvelles responsabilités en matière culturelle, lors de l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992.

Depuis plus de 10 ans, l'adoption d'un nombre grandissant de politiques culturelles locales démontre une certaine affirmation des administrations municipales en ce qui a trait au développement culturel. Actuellement, 87 municipalités et MRC possèdent leur propre politique et une trentaine d'autres sont en processus d'élaboration ou de révision (ministère de la Culture et des Communications, 2004). Dans le cadre de ces politiques, les municipalités du Québec ont fait de l'accessibilité et de la participation des citoyens aux arts et à la culture leur orientation première.

Souscrivant à cette orientation de démocratisation, les municipalités ont mené des actions reliées à la diffusion et à la promotion des arts. Toutefois, depuis quelques années, on constate qu'il ne suffit pas de diffuser la culture pour la rendre accessible aux citoyens. Rapprocher le citoyen des arts et de la culture pose certains défis que les municipalités tentent de relever.

Trop d'absents

La consommation des arts échappe, encore aujourd'hui, à une part importante de la population québécoise, même s'il existe une offre artistique de qualité, vaste et variée, qui rayonne sur la scène internationale. Selon la répartition des cinq types de consommateurs culturels établie par Garon et Santerre (2004), plus de 60 % de la population représenterait des *fêtards* (32,1 %) et des *absents* (32,5 %). Le type *fêtard* se définit comme un jeune consommateur d'activités dites de divertissement. Il est amateur de cinéma, en formule grand écran ou maison, et de sorties branchées dans les bars et discothèques. Le type *absent*, pour sa part, se reconnaît à son faible intérêt pour les produits artistiques. Généralement plus

âgé et moins scolarisé que le consommateur de type *fêtard*, sa vie culturelle gravite principalement autour de l'écoute de la télévision et de la radio.

De plus, certaines disciplines artistiques, telle la danse classique, moderne ou folklorique, ont vu leur taux de fréquentation diminuer. Selon Garon et Santerre (2004), cette tendance est due, notamment, au développement de l'industrie du divertissement et à la démocratisation des nouvelles technologies qui ont engendré des transformations des habitudes des consommateurs culturels.

En 1989, environ 20 % de la population assistait à un spectacle de danse classique, moderne ou folklorique, alors qu'en 1999 la proportion n'était plus que de 13,7 % pour l'ensemble des trois disciplines (Garon et Santerre, 2004).

Par ailleurs, peu d'études permettent de déterminer clairement les causes de l'exclusion culturelle. Toutefois, Yvon Laplante (2003) précise à partir d'une étude qu'il a réalisée en 2001 dans la région de la Mauricie, que les "non publics" c'est-à-dire les consommateurs qui disent ne pas fréquenter les activités culturelles indépendamment de leur nature, ont un faible niveau de scolarité, disposent d'un revenu familial relativement bas (moins de 29 000 \$ par an) et enfin, leur premier référent culturel est la télévision. Ces personnes affirment ne pas fréquenter les activités culturelles faute d'information en ce qui concerne les lieux de diffusion et la programmation.

Le manque d'intérêt et la crainte de ne pas se sentir à leur place sont d'autres freins à la participation culturelle pour ces personnes.

Donc, selon Bellavance (2002), pour franchir les murs d'un musée, il ne suffit pas d'en avoir un près de chez soi. Il faut aussi avoir pu développer, au préalable, un intérêt pour ce genre d'activités. Il faut non seulement des équipements culturels, mais aussi des référents culturels, une initiation ou une habilitation.

Les stratégies favorisant l'accessibilité

Le citoyen acteur

Dans plusieurs cas, l'implication des citoyens dans les prises de décision liée au développement culturel de la municipalité débute par l'élaboration de la politique culturelle. À partir de là, se créent des liens entre les citoyens, les organisations

Rapprocher le citoyen des arts et de la culture : un nouveau défi pour les municipalités

Observatoire
québécois
du loisir

par Ève Gauthier, agente de recherche, Les Arts et la Ville

Décembre 2004

page 2

culturelles, les artistes et la municipalité qui serviront non seulement à fixer des orientations communes, mais qui marqueront l'engagement des différents acteurs dans les projets.

Plusieurs municipalités créent également des comités de citoyens afin de favoriser leur implication dans la prise de décision de projets municipaux à l'échelle du quartier, de l'arrondissement ou de la municipalité. Par exemple, la Ville de Montréal a mis sur pied le projet pilote de Revitalisation urbaine intégrée. Dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement Lachine, après avoir formé un comité de citoyens et avoir réalisé un profil socio-économique du quartier, des consultations ont été menées auprès des résidents afin qu'ils présentent leur vision du développement de leur quartier. Les résidents ont ciblé la revitalisation de la rue principale et ont identifié leurs besoins en terme d'activités culturelles.

Certaines municipalités évaluent présentement les services culturels qu'elles offrent afin qu'ils répondent aux besoins des citoyens et qu'ils les interpellent.

La gratuité intégrée dans une vision globale de démocratisation culturelle

Si la gratuité demeure une pratique atténuant l'une des contraintes de participation aux activités culturelles, il importe de savoir à qui cette mesure s'adresse et si le public concerné est susceptible de répondre à son appel. Il faut cibler les segments de marché correspondant aux citoyens à plus faibles revenus et que l'on sait pouvoir atteindre.

La gratuité, lorsqu'elle n'est pas inscrite dans une démarche réelle de développement social, a une portée très limitée, c'est-à-dire qu'elle n'atténue qu'une seule contrainte. Par exemple, si un orchestre symphonique est trop impressionnant pour un néophyte ou qu'un individu n'a pas de vêtements adaptés pour une sortie dans une grande salle de spectacle, ce n'est pas un billet gratuit qui garantira sa présence. De plus, ce sont souvent les personnes qui assistent déjà à des spectacles ou participent à des activités culturelles qui bénéficient des effets de la gratuité (Laplante, 2003).

C'est pourquoi les municipalités se tournent maintenant vers des politiques tarifaires préférentielles, tels des chèques-culture ou des cartes d'accès, qui permettent de bénéficier de réductions dans certaines institutions culturelles où des activités d'accompagnement et d'animation sont organisées.

Le premier geste posé par les municipalités en matière de gratuité est l'abolition de la tarification de l'abonnement aux bibliothèques publiques puisqu'il s'agit de l'infrastructure culturelle la plus proche du citoyen.

Dans *l'État des lieux du livre et des bibliothèques*, publié récemment par l'Institut de la statistique du Québec (2004), il est démontré qu'une tarification, même symbolique, a une incidence négative directe sur l'abonnement et le prêt.

Le pourcentage moyen d'abonnés, parmi la population des 17 villes qui réclamaient plus de 15\$ en 2001 pour l'abonnement adulte, s'établissait à 20,8 %, alors que cette même moyenne, dans les villes qui ne tarifaient pas, était de plus du double (Savard, 2004).

Lorsque les municipalités veulent contrôler l'achalandage des bibliothèques en exigeant des frais d'abonnement de 10 \$, par exemple, les premières familles qui cessent de fréquenter ces lieux sont celles que l'on voudrait voir participer davantage à l'offre culturelle (Bissonnette, 2003). Et, une fois le principe de la gratuité acquis, il faut aussi travailler à développer des actions pour rejoindre et intéresser les gens.

La municipalité médiatrice culturelle

Afin d'illustrer la préoccupation nouvelle des municipalités face à l'exclusion culturelle, l'exemple de la ville de Trois-Rivières est retenu. Cette ville investit 6,5 % de son budget uniquement dans la culture (Gamelin, 2004). Capitale régionale culturelle, Trois-Rivières était aussi la capitale régionale du chômage. Si l'on reconnaît que la culture contribue à la richesse collective et personnelle, comment se fait-il que certains groupes de la population n'y aient pas accès ? Pour palier ce problème, la Ville de Trois-Rivières a embauché une médiatrice culturelle après avoir adopté sa politique de lutte à l'exclusion culturelle.

La médiatrice culturelle travaille en collaboration avec des groupes communautaires et des organisations culturelles soutenus par la Ville pour organiser des activités préparatoires aux sorties culturelles.

Autant d'occasions pour les personnes plus défavorisées d'apprivoiser la performance à laquelle ils assisteront. Ces rencontres sécurisent les futurs spectateurs et leur permettent de prendre plaisir à la fréquentation d'activités artistiques et culturelles. L'expérience de la médiation permet de rejoindre le public dans son milieu de vie en tenant compte de ses repères en matière de culture.

À l'instar de Trois-Rivières, plusieurs municipalités ont entrepris des démarches pour lutter contre l'exclusion culturelle. De l'identification des causes de cette exclusion, en passant par l'adoption des politiques tarifaires pour les moins nantis et l'emploi d'un médiateur culturel, jusqu'au soutien des organismes œuvrant à faciliter l'accès à la culture aux personnes à faible revenu, les municipalités innovent.

L'éducation

Les municipalités qui veulent favoriser l'apprentissage des jeunes de leur localité multiplient les initiatives : camp de jour culturel, trousse pédagogique, atelier pour jeune public, programme culture-éducation, partenariat avec les commissions scolaires, les collèges et les universités.

Ainsi à Saguenay, on a voulu agir devant le constat de la pauvreté des contacts des enfants avec la culture. La Ville a affirmé son rôle de leader en créant une table de concertation culture et éducation. Ce partenariat entre le milieu culturel, la Ville, les commissions scolaires et le ministère de la Culture et des Communications a permis de réaliser un projet sensibilisant plus de 16 000 jeunes à la culture, tout en offrant du travail aux artistes et aux organismes culturels.

La pratique artistique amateur, une voie d'accès à la culture

Il est démontré que le niveau des pratiques culturelles est généralement deux à trois fois supérieur à la moyenne chez les personnes qui s'adonnent à des pratiques artistiques en amateur (Pronovost, 2002). Afin de favoriser un apprentissage relatif et l'exercice d'un langage artistique dans le cadre de ces

pratiques, les municipalités soutiennent davantage des projets d'amateurs encadrés par des artistes professionnels ou offrent un encadrement professionnel dans les programmes de formation culturelle de la Ville.

Par ailleurs, il existe plusieurs jeunes créateurs qui n'ont pas encore acquis l'expérience leur permettant de répondre aux critères de définition du statut professionnel de l'artiste. Par conséquent, ils reçoivent peu de soutien sur le plan de la création et de la diffusion. Des événements reliés à la pratique artistique amateur présentent des possibilités d'avancement pour ces artistes en devenir. Ainsi, les municipalités soutiennent, par des programmes ou des partenariats, les initiatives favorisant le développement de la relève tout en s'ouvrant aux courants émergents.

Par exemple, l'un des objectifs du Festival montréalais de la danse est de donner la chance aux jeunes danseurs amateurs et semi-professionnels de se produire sur scène dans un cadre professionnel. La participation des groupes provenant des centres de loisirs montréalais au Festival est préconisée, car c'est souvent dans ce contexte récréatif que les jeunes commencent à s'intéresser à la danse. Un comité de sélection, formé de spécialistes en danse, évalue chacune des pièces inscrites lors d'une audition.

Mentionnons que pour bon nombre de régions rurales, où les artistes professionnels se font parfois plus rares, la pratique amateur est une voie de développement culturel. Aussi, les compagnies artistiques qui comptent sur les amateurs pour compléter leurs distributions, rencontrent des problèmes de financement puisqu'elles ne peuvent répondre aux critères des programmes de soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec ou du Conseil des arts du Canada.

Cependant, selon Alan Côté, directeur du Village en chanson de Petite-Vallée (2003), afin qu'une action efficace et porteuse d'avenir soit posée en région, il serait souhaitable de soutenir davantage les praticiens professionnels qui participent à l'encadrement de la pratique amateur et des activités scolaires. Il serait souhaitable également de favoriser les résidences de création comme le font déjà certains organismes un peu partout au Québec. Ainsi, des artistes sont invités à réaliser un projet de création, individuel ou collectif, pendant quelques semaines. L'hébergement de l'artiste, l'accès à des équipements spécialisés et le support technique sont assurés par l'organisme. Regroupés en atelier, ces artistes ont tout le loisir d'échanger entre eux, de se consacrer à leur création et surtout, d'entrer en contact avec un environnement et un public différents.

Une véritable opération de démocratisation culturelle : un défi essentiel à notre avenir

La culture contribue à la qualification de l'individu, de la collectivité, du territoire local et elle lutte contre la pauvreté à l'origine de multiples crises sociales.

Pourtant, un constat s'impose : une part importante des citoyens demeure exclue de la culture pour des raisons économiques ou sociales.

L'initiative de la municipalité de Petite-Vallée en Gaspésie prouve que l'offre culturelle locale, les pratiques amateurs, le sentiment d'appartenance et le développement économique sont intimement liés. Le Village en chanson œuvre dans un rayon de 100 kilomètres englobant 3 000 individus. Son budget actuel dépasse de cinq fois celui de la municipalité qui compte 225 habitants. Les artistes professionnels travaillent de concert avec les amateurs à la réalisation de spectacles. Ils jouent également un rôle de formateurs à l'école et dans les activités offertes par la municipalité. Des résidences d'artistes sont créées durant le Festival et permettent à des amateurs, qui offriront une performance au public, d'être encadrés par des professionnels. L'attrait du Festival a permis le développement d'infrastructures (Café, Musée de la chanson, etc.) et on estime que 20 %, près de 50 % en été, de tous les emplois de la communauté y sont liés (Côté, 2003).

Dès lors, la cité, lieu par excellence de l'exercice de la vie démocratique, a-t-elle la responsabilité de lutter contre l'exclusion culturelle ? Plusieurs municipalités québécoises ont répondu par l'affirmative à cette question. De la politique culturelle à la pratique artistique amateur, en passant par l'accès gratuit aux bibliothèques, la médiation et les politiques de lutte à l'exclusion culturelle, des actions peuvent être soutenues par les équipes municipales pour faire en sorte que la vie culturelle locale soit l'affaire de tous.

Bibliographie

Bellavance, G. (2002). Démocratisation culturelle et actions locales. Actes du 15^e colloque annuel de la coalition Les Arts et la Ville, *La vitalité culturelle locale : l'affaire de qui ?* (pp. 59-62). Québec : Les Arts et la Ville.

Bissonnette, L. (2003). *La tarification des services de base dans les bibliothèques publiques : un frein à l'accessibilité*. Communication présentée au 16^e colloque annuel de Les Arts et la Ville, Drummondville, Canada.

Côté, A. (2003). *Donner des bras à ses rêves*. Communication présentée au 16^e colloque annuel de Les Arts et la Ville, Drummondville, Canada.

Dalmond, C. E. (2000). *Les politiques culturelles municipales au Québec, synthèse d'une étude*. Québec : ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Gamelin, A. (2004). *Lutter contre l'exclusion culturelle pour la richesse de nos collectivités*. Communication présentée aux 83^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, Montréal, Canada.

Garon, R. et Santerre, L. (2004). *Déchiffrer la culture au Québec, 20 ans de pratiques culturelles*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec.

Laplante, Y. (2003). *Les faux-semblants de la gratuité comme stratégie de développement culturel*. Communication présentée au 16^e colloque annuel de Les Arts et la Ville, Drummondville, Canada.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (2004). *Liste des municipalités et des MRC ayant adopté une politique culturelle municipale*. Document récupéré le 20 septembre 2004, www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polcult.htm.

Pronovost, G. (2002). Transformations des pratiques et nouveaux enjeux pour la participation culturelle. Dans Lemieux, D., *Traité de la culture* (pp. 949-968). Québec : Les Éditions de l'IQRC.

Savard, R. (2004). Les bibliothèques publiques de 1995 à 2001. Institut de la statistique du Québec. *État des lieux du livre et des bibliothèques* (pp. 211-224). Québec : Institut de la statistique du Québec.

Volume 2 / Numéro 1

Décembre 2004

3351 boul. des forges
C.P. 500
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011 • 3451
Télécopieur : (819) 373-1988
Courriel : oql@uqtr.ca
<http://oql.uqtr.ca>

**Observatoire
québécois
du loisir**

En collaboration avec



Conseil
québécois
du
LOISIR



Laboratoire en loisir
et vie communautaire

Affaires municipales,
Sport et Loisir



Les unités régionales
loisir et sport
DU QUÉBEC

